



**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**  
**Produit : Consortium Prébio Eau ED**  
**Référence : 91 /155 / CEE – Norme ISO 11014-1**

Produit **Consortium Prébio Eau ED**  
 Date : 26/03/2020

1.	<b>IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE :</b>
1.1.	DESIGNATION COMMERCIALE : Consortium Prébio Eau
1.2.	Fabricant fermentation : Natura Viva
1.3.	Fournisseur : Natura Viva Fabricant assemblage : Natura Viva
1.4.	Nom : Michel Tombeur Natura Viva
1.5.	Adresse : Le Ciastelas 06830 Toudon
1.6.	Téléphone : 0033492089504 Télécopie : 0033970630082 UTILISATION NORMALE : traitement des eaux polluées ou traitement des matières organiques. Également les boues et vases organiques. CONDITIONNEMENT : sacs de 25 kg.
2.	<b>COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS</b>
2.1.	NATURE CHIMIQUE : Non applicable.
2.2.	COMPOSANTS CONTRIBUANT AUX DANGERS : Aucun composant connu de cette catégorie n'est présent.
2.3.	COMPOSITION : Poudre contenant des micro-organismes intervenant dans la dégradation de matière organique et un support minéral naturel inerte. Les micro-organismes ne sont pas pathogènes selon le décret N°94-352 du 4 mai 1994 et l'arrêté du 18 juillet 1994 modifi
3.	<b>IDENTIFICATION DES DANGERS</b>
3.1.	PRINCIPAUX DANGERS : Non concerné. EFFETS NEFASTES SUR LA SANTE : l'exposition prolongée aux valeurs MAC (Maximum Admissible Concentration) peut entraîner des lésions pulmonaires. Se reporter à la rubrique 8. EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT : Aucun effet négatif connu sur l'environnement. DANGERS PHYSIQUES ET CHIMIQUES : Ne présente pas de danger particulier d'incendie ou d'explosion. Ne présente pas de danger particulier dans les conditions normales d'emploi. RISQUES SPECIFIQUES : Non concerné
4.	<b>MESURES DE PREMIERS SECOURS :</b>
4.1.	EN CAS D'INHALATION : Mettre la personne à l'air frais. Consultation médicale. En cas d'arrêt respiratoire, respiration artificielle, consultation médicale.
4.2.	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : rinçage à l'eau immédiat et abondant. EN CAS DE CONTACT
4.3.	AVEC LES YEUX : rinçage immédiat abondant et prolongé à l'eau, en tenant les paupières bien écartées. Consultation ophtalmique, en cas d'irritation persistante.
4.4.	EN CAS D'INGESTION MASSIVE : rinçage de la bouche, consultation médicale. Ne JAMAIS RIEN donner à boire au SUJET INCONSCIENT.
5.	<b>MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE</b>
5.1.	MOYENS D'EXTINCTION : Non concerné.
5.2.	DANGERS SPECIFIQUES : Non concerné.
5.3.	MESURES PARTICULIERES DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE : Non concerné.



**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**  
**Produit : Consortium Prébio Eau ED**  
**Référence : 91 /155 / CEE – Norme ISO 11014-1**

6.	<b>MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE :</b>
6.1.	<b>PRECAUTIONS INDIVIDUELLES</b> , équipements de protection et procédures d'urgence Enlever les sources d'ignition, chaleur, flammes et étincelles. Veiller à une aération suffisante. Prévenir de tout risque d'inflammation des vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux. En cas de dispersion accidentelle, isoler les fuites. Évacuer la zone et maintenir les personnes sans protection éloignées. En cas de contact potentiel avec le produit déversé, porter un équipement de protection approprié.
6.2.	<b>PRECAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :</b> Empêcher le produit d'entrer dans les égouts ou les cours d'eau. Prendre des mesures pour réduire ou prévenir les effets sur les eaux souterraines. Rassemblez le produit mécaniquement si possible. Absorber ou couvrir avec de la terre sèche, du sable ou tout autre produit non-combustible. Éliminer le produit et les absorbants contaminés dans des contenants appropriés, tel qu'indiqué à la section 13.
6.3.	<b>METHODES ET MATERIELS DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE :</b> <b>PROCEDE DE RECUPERATION :</b> Jeter de l'eau sur le produit afin d'éliminer les poussières, le transférer ensuite dans un bidon. - <b>PROCEDE DE NEUTRALISATION :</b> Javelliser après l'opération de récupération. Ou traitement Ammonium quaternaire. –
6.4.	<b>PROCEDE D'ELIMINATION DES EMBALLAGES SOUILLES :</b> Non concerné après javellisation des emballages, ou traitement Ammonium quaternaire. Élimination des emballages selon la réglementation locale
7.	<b>MANIPULATION ET STOCKAGE :</b>
7.1.	<b>MANIPULATION : MESURES TECHNIQUES APPROPRIEES :</b> Ne nécessite pas de mesure technique spécifique, ou particulière. – <b>PREVENTION DE L'EXPOSITION DES TRAVAILLEURS :</b> Aspiration de l'air de travail recommandée. Protection individuelles obligatoire, se référer à la rubrique 6.1. - <b>PRECAUTIONS A PRENDRE POUR LA MANIPULATION DU PRODUIT :</b> Ne nécessite pas de précaution spécifique, ou particulière. –
7.2.	<b>CONSEILS D'UTILISATION :</b> Pas d'incompatibilités connues. <b>STOCKAGE : MESURES TECHNIQUES APPROPRIEES :</b> Ne nécessite pas de mesure technique spécifique, ou particulière. <b>CONDITIONS DE STOCKAGE :</b> Stable au moins deux ans, dans des conditions normales de stockage. sous abri, dans son emballage d'origine soigneusement fermé, à une température comprise entre 4°C et 25°C, à l'abri du gel.
7.3.	<b>MATIERES INCOMPATIBLES :</b> Non connues. <b>MATERIAUX D'EMBALLAGE RECOMMANDES :</b> Polyéthylène de qualité alimentaire. <b>MATERIAUX D'EMBALLAGE A EVITER :</b> Tous métaux usuels. <b>AUTRES RECOMMANDATIONS :</b> Craint le gel et la chaleur
8.	<b>CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE :</b>
8.1.	<b>LIMITES D'EXPOSITION :</b> Valeur MAC (mg/m <sup>3</sup> ) = 10. Dose moyenne pour 8 heures/jour de travail (base 40 h/semaine) d'après la table des poussières minérales ACGIH (American Conference of Governmental Industrial Hygienist).
8.2.	<b>EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE APPROPRIES :</b> <b>PROTECTION RESPIRATOIRE :</b> Port d'un masque respiratoire P3 homologué. <b>PROTECTION DES MAINS :</b> Port de gants. <b>PROTECTIONS DES YEUX :</b> Port de lunettes. <b>PROTECTION DE LA PEAU ET DU CORPS AUTRE QUE LES MAINS :</b> Port d'une combinaison intégrale et de chaussures de sécurité <b>PROTECTIONS DES YEUX :</b> Port de lunettes. <b>PROTECTION DE LA PEAU ET DU CORPS AUTRE QUE LES MAINS :</b> Port d'une combinaison intégrale et de chaussures de sécurité



**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**  
**Produit : Consortium Prébio Eau ED**  
**Référence : 91 /155 / CEE – Norme ISO 11014-1**

9.	<p><b>PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES :</b>          État physique : poudre ou granulé. 1000 µ          Couleur : gris beige à brun.          Odeur : suis generis (ne pas respirer le produit sans masque respiratoire).          Masse volumique : 0.8 à 1.0 kg/dm<sup>3</sup> pH : 7 ± 0.8          Températures spécifiques de changement d'état physique : Non précisé. Point éclair : Non applicable. Caractéristiques d'explosivité : Non applicable.          Solubilité : produit non soluble dans l'eau.</p>
10. 10.1	<p><b>STABILITE ET REACTIVITE :</b>  <b>STABILITE :</b> produit stable un an dans les conditions de manipulation et de stockage précisées au paragraphe 7.</p>
10.2 10.3	<p><b>REACTIONS DANGEREUSES AVEC :</b> Non concerné.  <b>PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX :</b> Non applicable</p>
11. 11.1.	<p><b>INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES :</b>  <b>TOXICITE AIGUE :</b> Non réglementé.</p>
11.2.	<p><b>EFFETS LOCAUX :</b>  <b>INHALATION :</b> Les poussières sont irritantes pour les voies respiratoires.  <b>CONTACT AVEC LA PEAU :</b> Peut provoquer une irritation de la peau.  <b>CONTACT AVEC LES YEUX :</b> Les poussières sont irritantes pour les yeux.  <b>INGESTION :</b> Peut provoquer une irritation du tractus digestif.</p>
12.	<p><b>STABILITE ET REACTIVITE :</b>  <b>STABILITE :</b> produit stable un an dans les conditions de manipulation et de stockage précisées au paragraphe 7.</p> <p><b>REACTIONS DANGEREUSES AVEC :</b> Non concerné.  <b>PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX :</b> Non applicable</p>
13. 13.1	<p><b>CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION :</b>  <b>DECHETS DES RESIDUS :</b> Non concerné.</p>
13.2	<p><b>EMBALLAGE SOUILLE :</b> Se reporter à la rubrique 6.3.          Se conformer aux dispositions nationales ou locales pouvant éventuellement s'appliquer.</p>
14.	<p><b>INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT :</b>  <b>REGLEMNATATIONS INTERNATIONALES :</b> Non réglementé.          Se conformer aux dispositions nationales ou locales pouvant éventuellement s'appliquer.</p>
15.	<p><b>INFORMATIONS REGLEMENTAIRES :</b>  <b>INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES :</b> Non concerné.          R36/37 : irritant pour les yeux et les voies respiratoires.          S2 : conserver hors de la portée des enfants.          S13 : conserver à l'écart des aliments y compris ceux pour animaux. Se conformer aux dispositions nationales ou locales pouvant éventuellement s'appliquer.</p>



**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**  
**Produit : Consortium Prébio Eau ED**  
**Référence : 91 /155 / CEE – Norme ISO 11014-1**

<b>16.</b>	<p><b>AUTRES INFORMATIONS :</b></p> <p>Cette fiche complète la notice technique mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour. Ils sont donnés de bonne foi. Cependant la précision et l'exhaustivité de ces informations, ainsi que toutes les recommandations et suggestions qui sont données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.</p> <p>L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.</p> <p>Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit, qu'il connaît.</p> <p>L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Elle n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités et régissant la détention et l'utilisation du produit, pour lesquelles il est seul responsable.</p>
------------	---